

Mercure de France : journal
politique, littéraire et
dramatique / par une société
de gens de lettres

. Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres. 1793-01-25.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

(N°, 25. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

VENDREDI 25 JANVIER, l'an deuxième de la République.

THÉÂTRE ITALIEN.

AMBROISE, *Comédie en musique.*

AMBROISE (c'est le titre de la pièce qu'on a donnée samedi 12, pour la première fois, au théâtre Italien,) Ambroise est un jeune homme brusque, un peu brutal même, grondeur et chagrin; mais il a le cœur bon, compatissant et capable de porter jusqu'à l'excès la reconnaissance. Il a été élevé par madame de Varonne, qui, perdant à la mort de son mari les pensions que ses services avaient obtenues du gouvernement, est demeurée sans ressource. Forcée de renvoyer tous ses domestiques, Ambroise a changé ce titre en celui de son bienfaiteur. Il la nourrit du fruit de son travail, et emploie même ses épargnes à lui procurer de faibles jouissances. Elle a contracté une dette usuraire avec un scélérat hypocrite, nommé Sjalon. Elle n'est pas en état d'y satisfaire ni Ambroise non plus. Ce malheureux veut la faire emprisonner: il se présente avec ses recours dans sa demeure; mais ils en sont chassés à coups de manche à balai. Ambroise a été malade; le médecin qui l'a rendu à la vie, a eu l'occasion de voir madame de Varonne et de s'intéresser à elle. Instruit de ses malheurs, il s'informe de ses espérances; elle n'en a plus. Un frère très-riche qu'elle avait est mort en pays étranger, et elle n'est point connue de sa veuve. Le médecin veut ranimer son espoir en lui disant qu'elle a plus d'amis qu'elle ne le croit. Cependant un jeune homme, muni d'un ordre supérieur, vient arrêter cette infortunée, en lui disant pourtant de ne pas s'effrayer. On la fait monter en voiture, et elle est conduite à quelque distance de Saint-Germain, où la scène se passe dans une fort belle maison, où elle arrive incertaine de son sort. Elle y est trouvée par Ambroise et ses hôtes qui ont suivi, en courant, la voiture. Le médecin paraît avec une dame, qui comble madame de Varonne de caresses et de bienfaits. Cette dame est précisément la veuve de ce frère riche qu'elle a perdu. Madame de Varonne heureuse, récompense Ambroise de son attachement en lui faisant épouser Suzanne, jeune fille qui travaille dans la même

Tome I.

Bk

boutique que lui, qui l'aime passionnément malgré ses brusqueries, et dont l'amour naïf, qui la porte jusqu'à des avances marquées, fait un contraste charmant avec l'humeur chagrine et colère d'Ambroise qui sait beaucoup mieux aimer que faire l'amour. Cet accessoire produit plusieurs scènes infiniment agréables, et qui ont déterminé le succès de la pièce, à laquelle on reproche des longueurs dans le premier acte, de l'invraisemblance et de la froideur dans le dénouement. Du reste le dialogue est naturel, piquant et gai. Plusieurs morceaux de musique ont été fort applaudis, notamment le premier rondeau de Suzanne qui est d'une tournure originale. La pièce est de Monvel ; la musique de Dalairac ; elle ajoute aux nombreux succès de ces deux auteurs. Ils sont parfaitement secondés par les acteurs. Sollier rend avec infinité de vérité le rôle d'Ambroise, et l'inimitable Saint-Aubin se surpassé elle-même dans celui de Suzanne.

NOUVELLES POLITIQUES.

SUEDE. *Stockholm, le 25 décembre 1792.*

Le général Toll ira à Varsovie en qualité d'envoyé de la Suède auprès du roi et de la république ; il a même reçu l'ordre de s'y rendre incessamment. Il paraît que le duc-régent a des craintes ; il a fait venir chez lui les membres du tribunal de la cour, et leur a remis son testa n. it.

La fermentation qu'a causée l'arrestation à la prison Thorild n'est pas appaisée ; le langage qu'il a parlé au duc-régent a été bien entendu par le peuple ; n. i. qui n'entendrait pas l'apostrophe suivante ? « Rend la lib. à votre raison, et ne nous force pas de l'achever avec votre sang. » Le duc a fait répandre sur-le-champ une exhortation à tous les habitans du royaume, pour les détourner de se laisser séduire par de faux bruits et des jugemens pervers, et en même temps l'ordre a été donné à la garnison de charger et de se tenir prête à marcher. — On a lu ensuite dans toutes les églises des exhortations pacifiques au peuple.

DANEMARCK. *Copenhague le 2 janvier 1793.*

La côte de Jutland est jonchée de vaisseaux naufragés et de cadavres ; depuis le 6 janvier jusqu'au 11 décembre il a péri, près de Thisted, 9 navires, 7 près de Soroe, 4 près de Ronco, 11 près de Rickiobing, et 2 près de Høning.

Les inondations ont causé de grands dommages dans le Holstein.

ANGLETERRE. Londres, le 15 janvier.

On apprend de Dublin, que le parlement d'Irlande a fait, le 8 de ce mois, l'ouverture de sa session. Le comte Westmoreland, lord lieutenant de ce royaume, a prononcé, suivant l'usage, le discours d'ouverture, dans lequel, au nom du roi, il recommande aux deux chambres de s'occuper de tous les établissemens utiles, et à l'éducation publique, et aux différentes branches de commerce. Le roi desire sur-tout que le parlement donne toute son attention aux moyens de fortifier l'union de toutes les classes du peuple et leur attachement à la constitution; il recommande particulièrement d'avoir égard aux demandes des catholiques romains, autant qu'elles seront conformes à la constitution et au bien du peuple de ce royaume.

On fait toujours tous les préparatifs d'une guerre prochaine, et l'on espere cependant qu'elle pourra s'éviter. Des bruits d'un accommodement avec la France avaient augmenté cette espérance, et avaient fait monter hier les fonds assez considérablement; mais d'autres avis les ont fait retomber aujourd'hui. On attend avec impatience la publication de la réponse de notre ministere au dernier office de M. Chauvelin; on regarde cette réponse comme décisive. D'ailleurs, on ne doute plus ici que notre cour ne soit d'accord avec l'Espagne, qui n'attend, dit-on, pour se déclarer que l'issue du procès de Louis XVI.

On recrute avec activité, non-seulement en Angleterre, mais aussi en Irlande. Les compagnies de volontaires, dont on a ordonné la levée, se forment avec plus de rapidité qu'on ne l'avait cru. On assure que la presse a déjà commencé dans quelques ports. Dans tous les chantiers, les travaux se présentent avec une ardeur sans exemple, car on travaille le dimanche même, malgré le respect scrupuleux des Anglais pour le repos sabatique.

On écrit de Portsmouth, du 13 de ce mois, qu'on y vient de mettre en commission le *Berwick*, de 74 canons; le *Saint-Albans* et l'*Ardent*, de 64. Le comté de Waldegrave commandera le *Courageux*, de 74. Plusieurs des vaisseaux nouvellement armés sont déjà sortis du havre, et d'autres sont prêts à en sortir, nommément le *Victory*, de 110 canons, capitaine Knight. Le 59^e régiment est prêt à s'embarquer dans le même port pour passer à Jersey.

Du 18. — Le commandement en chef de l'escadre de la Manche a été donné à lord Howe, et l'amiral Barrington en aura le commandement en second. Le capitaine Pelew, fameux par son naufrage et par la déouverte des isles qui portent son nom, commande la frégate la *Nymphe*.

La réponse de lord Grenville à M. Chauvelin a enfin paru

hier. Après avoir répété au ministre de la République Française, qu'il ne peut le reconnaître en cette qualité, lord Grenville passe tout de suite à une explication, et discute la note de M. Chauvelin, procédé qui peut être conforme à l'étiquette diplomatique, mais qui ne l'est guères au sens commun. Au reste, suivant cette réponse, un accommodement paraît assez difficile, et cependant bien des gens persistent, on ne sait pourquoi, à ne pas vouloir croire à la guerre.

Fonds publics. *Banque* 173 trois quarts, à 174. *Indes*, sans prix fixe. Annuités à trois pour cent consol. 76 à 77 un huitième. *sans dividende*.

P A R I S.

Le défaut d'espace ne nous ayant pas permis de rapporter toutes les particularités relatives aux derniers instans de Louis, nous croyons devoir y suppléer. La curiosité est toujours avide de ces sortes de détails, et l'histoire prendra soin de les recueillir.

A peine avait-on signifié à Louis Capet la proclamation du conseil exécutif provisoire, relative à son supplice, qu'il a demandé à parler à sa famille; les commissaires lui ayant montré leur embarras, lui proposerent de faire venir sa famille dans son appartement, ce qu'il accepta. Sa femme, ses enfans et sa sœur vinrent le voir; ils conférèrent ensemble dans la chambre où il avait coutume de manger; l'entrevue a été de deux heures et demie; la conversation fut très-chaudé.... Après que sa famille se fut retirée, il dit aux commissaires, qu'il avait fait une bonne mercureiale à sa femme.

Sa femme lui avait demandé à le voir le lendemain matin; il se débarrassa de cette question en ne répondant, ni oui ni non; Madame ne l'a pas vu davantage. Louis criait dans sa chambre: les bourreaux! les bourreaux!.... En adressant la parole à son fils, Marie-Antoinette lui dit: apprenez par les malheurs de votre pere à ne pas vous venger de sa mort....

Le matin de sa mort, Louis avait demandé des ciseaux pour se couper les cheveux; ils lui furent refusés. On lui ôta le couteau qu'il avait; il répondit: me croit-on assez lâche pour attenter à ma vie?

Le commandant-général et les commissaires de la commune sont montés à huit heures et demie du matin dans l'appartement où était Louis Capet; le commandant lui a signifié l'ordre qu'il venait de recevoir pour le conduire au supplice. Louis lui a demandé trois minutes pour parler à son confesseur, ce qui lui a été accordé; un instant après, Louis a présenté un paquet à un des commissaires, avec prière de le remettre au conseil-général de la commune. Le citoyen

Jacques Roux a répondu à Louis qu'il ne pouvait s'en charger, parce que sa mission était de le conduire au supplice ; mais il a chargé un de ses collègues, de service au Temple, de remplir le vœu de Louis ; il a accepté cette proposition. Louis a dit alors au commandant-général qu'il était prêt ; en sortant de son appartement, il a prié les officiers municipaux de recommander à la commune les personnes qui avaient été à son service, et a prié de vouloir bien placer auprès de la reine, Cléri son valet-de-chambre : il s'est rétracté, et a dit, auprès de ma famme. Il a été répondu à Louis qu'on rendrait compte au conseil de ce qu'il demandait.

Louis a traversé, à pied, la première cour ; dans la seconde, il est monté dans une voiture où étaient son confesseur et deux officiers de gendarmerie. (L'exécuteur l'attendait à la place de la révolution.)

Le cortége a suivi les boulevarts jusqu'au lieu du supplice ; le plus grand silence régnait tout le long du chemin ; Louis lisait les prières des agonisants. Il est arrivé à 10 heures 10 minutes à la place de la Révolution ; il s'est déshabillé et est monté à l'échafaud avec fermeté et courage ; il a voulu haranguer le peuple, mais l'exécuteur des jugemens criminels, d'après l'ordre du général Santerre, et un bruit des tambours, l'a mis en devoir de subir son jugement. La tête de Louis est tombée ; elle a été mise en spectacle ; aussi-tôt mille cris de *vive la Nation, vive la République française !* se sont fait entendre ; des volontaires ont teint leurs piques, d'autres leurs mouchoirs dans le sang du tyran. Le cadavre a été transporté sur-le-champ, et déposé dans l'église de la Magdelaine, où il a été inhumé entre les personnes qui périrent le jour de son mariage, et les Suisses qui furent massacrés le 10 août ; sa fosse avait douze pieds de profondeur, et six de largeur.

On a fait des rapprochemens sur l'époque de son exécution. On a remarqué que le 21 janvier 1782 il lui avait été donné une fête brillante sur la place de Greve, à l'occasion de la naissance du premier dauphin ; que le 21 juin 1791 il s'était enfui de Paris ; et que le décret qui déclare l'abolition de la royauté a été rendu le 21 septembre 1792.

Des hommes, dont les intentions sont plus que suspectes, avaient répandu le bruit que la fille de Louis était morte, et qu'Antoinette avait été transférée à la Conciergerie. Le premier substitut du procureur de la commune a été autorisé à démentir ces faux bruits. Les individus qu'un décret renferme au temple doivent y rester jusqu'à ce que ce décret soit rapporté.

Le jour de l'exécution, le citoyen Cléry a remis entre les mains des commissaires du Temple, trois objets qui lui avaient été confiés le matin par Louis. Ces objets sont un anneau d'or au-dedans lequel sont écrites ces lettres : *M. A. A. A.*, 19 aprilis 1770 (*Maria-Ant. Archiaæ Austriæ*) ; lequel anneau il a chargé de

remettre à son épouse, en disant qu'il s'en séparaît avec peine : de plus un cachet de montre en argent et s'ouvrant en trois parties, sur l'une desquelles est gravé l'écusson de France, sur l'autre *LL*, et sur la troisième, une tête d'enfant casquée, lequel cachet il a chargé de remettre à son fils, et enfin un petit papier sur lequel est écrit de la main de Louis Capet : cheveux de ma femme, de ma sœur et de mes enfants, et renfermant en effet quatre petits paquets de cheveux, qu'il a chargé Cléry de remettre à sa femme, et de lui dire qu'il lui demande pardon de ne l'avoir pas fait descendre, voulant lui éviter la douleur d'une séparation si cruelle.

Pour justifier entièrement le citoyen Momoro des imputations élevées contre lui, le comité de surveillance de la section du Théâtre-Français, dite de Marseille, vient de déclarer authentiquement, « que le citoyen Momoro n'a jamais disposé d'aucuns fonds destinés à l'équipement des volontaires aux frontières, ni d'aucuns autres fonds. »

Snite du testament de Louis Capet.

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrais lui avoir donné dans le cours de notre union, comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entr'eux, soumis et obéissans à leur mère et reconnaissans de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux ; et en mémoire de moi, je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère. Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de tous ses concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et ressentiment, et notamment tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve ; qu'il ne peut faire le bonheur du peuple qu'en régnant suivant les lois ; mais en même-tems qu'un roi ne peut les faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés ; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parens de ceux qui ont péri pour moi et ensuite malheureux pour moi : je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étaient attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient, et qui ont même

montré de l'ingratitude ; mais je leur pardonne. (Souvent dans les momens de trouble et d'effervescence , on n'est pas le maître de soi ,) et je prie mon fils , s'il en trouve l'occasion , de ne songer qu'à leurs malheurs.

Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un véritable attachement et désintéressé ; d'un côté , si j'étais sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de gens à qui je n'ayais jamais témoigné que des bontés , à eux , ou à leurs parens ou amis ; de l'autre , j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuits que beaucoup de personnes m'ont montré , je les prie d'en recevoir tous mes remercimens. Dans la situation où sont encore les choses , je craindrais de les compromettre , si je parlais explicitement ; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître.

Je croirais calomnier cependant les sentimens de la nation , si je ne recommandais ouvertement à mon fils , MM. de Chamilly et Hue , que leur véritable attachement pour moi avait porté à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour , et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry , des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi.

Comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin , je prie Messieurs de la commune de lui remettre mes hardes , mes livres , ma montre et ma bourse , et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la commune.

Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardaient à vue les mauvais traitemens et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi ; j'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes , que celles-là jouissent dans leurs cœurs de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie MM. Malesherbes , Tronchet et de Seze , de recevoir ici tous mes remercimens et l'expression de ma sensibilité , pour tous les soins et les peines qu'ils se sont données pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu et prêt à paraître devant lui , que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi. Signé LOUIS.

COMMUNE DE PARIS.

Louis Roux , l'un des administrateurs de police , envoyé à Boulogne-sur-Mer , est venu rendre compte de sa mission. Il a rapporté qu'après avoir fait arrêter à Paris le citoyen Beauvoir , ci-devant garde-du-corps , il a fait l'ouverture d'un petit paquet à son adresse ; qu'entr'autres effets renfermés dans ce paquet , était une houppe à poudrer qu'on a coupée , on en a ensuite brisé le bois , où l'on a trouvé une autorisation des frères du roi , pour l'emprunt

d'une somme considérable en assignats qui devaient être échangés en espèces, pour être envoyées aux émigrés; qu'ensuite s'étant transporté à Boulogne, il a arrêté la citoyenne Kolly, chez laquelle on a trouvé le double de la correspondance de toute cette négociation, et quelques papiers contre-révolutionnaires; qu'enfin, après avoir fait arrêter deux colonels émigrés, qui, au moyen de faux certificats de résidence rentraient en France, dans l'espoir d'y jouir de leurs biens, il est revenu à Paris en y amenant la citoyenne Kolly.

Nous avions annoncé l'arrestation du scélérat Paris, qui a assassiné Michel Pelletier. Le bruit s'en était répandu, mais il a été bientôt démenti. Il a eu le secret de s'évader à l'aide de ses complices. Tous les bons citoyens sont invités à faire des recherches pour le découvrir. Voici son signalement:

Sa taille est de cinq pieds cinq pouces, moyenne grosseur, teint livide, la barbe bleue, les cheveux très-noirs, les sourcils forts, de belles dents; il avait une lèvite grise à revers verts, et un chapeau rond.

Les honneurs du Panthéon ont été rendus hier à Michel Pelletier. La pompe funèbre était, à peu de choses près, la même que celle de Mirabeau et de Voltaire. Des corps de cavalerie, d'infanterie et de canonniers, les corps administratifs, le conseil exécutif provisoire, les tribunaux, les sociétés populaires, la Convention nationale en entier, la famille du défunt, les fédérés des 84 départemens, les vétérans et les élèves de la patrie; des groupes de femmes avec leurs enfans, les tables de la déclaration des droits, la statue de la liberté, des corps nombreux de musique et de tambours, enveloppés de crêpes, précédaient ou suivaient le char sur lequel il était exposé à tous les regards. On voyait à découvert sa large et profonde blessure, qui attestait la scélératesse de son assassin, et son dévouement à la cause de la liberté.

Michel Pelletier, que le fer d'un assassin a enlevé à sa patrie, à 36 ans, avait porté au barreau et dans la magistrature des talents héréditaires. Sa taille était haute, sa figure belle, expressive et douce. Il avait eu le plus de part aux travaux de l'Assemblée constituante relatifs aux lois criminelles et au code pénal. Son élocution était facile et persuasive; son amour pour la liberté pur et désintéressé. Sa vie a été partagée entre les vertus domestiques, la culture des lettres, son amour pour la liberté et le sentiment de la bienfaisance auquel sa grande fortune lui permettait de se livrer tout entier. Au milieu des débats et des passions politiques, il a toujours été indépendant de l'esprit d'intrigue et de l'esprit de parti. Ses mœurs étaient douces comme son ame. Puisse la patrie qui le regrette trouver dans son sein de nombreux citoyens qui lui ressemblent, et la liberté sera bientôt assurée.